



**PRÉFET
D'EURE-
ET-LOIR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
de l'Emploi, du Travail, des Solidarités
et de la Protection des Populations**

**Pôle Cohésion Sociale
Service Protection des Populations Vulnérables et Lutte contre la Pauvreté**

**ARRÊTÉ N° DDETSPP-PPV-2026/03 MODIFIANT L'ARRÊTÉ N°DDETSPP-PPV-2025/05 DU
27/10/2025 PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL MÉDICAL – FORMATION PLÉNIÈRE – DES
AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE POUR LES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS AFFILIÉS ET NON AFFILIÉS AU CENTRE DE
GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE D'EURE-ET-LOIR**

**LE PRÉFET D'EURE-ET-LOIR
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

VU l'article L821-1 du Code Général de la Fonction Publique ;

VU le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime des congés de maladie des fonctionnaires ;

VU le décret n°87-602 du 30 juillet 1987 relatif à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

VU le décret n°2022-350 du 11 mars 2022, relatif aux Conseils Médicaux dans la fonction publique territoriale ;

VU l'arrêté préfectoral n°52-2022 du 29 décembre 2022 portant modification de l'organisation de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations d'Eure-et-Loir au 1^{er} janvier 2023 ;

VU l'arrêté préfectoral n°DDETSPP-PIPPV-CMD 23-04/01 modifié du 17 avril 2023 portant composition du Conseil médical formation plénière des agents de la fonction publique territoriale pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés et non affiliés au Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir ;

VU l'arrêté ministériel du 9 juin 2023, nommant Mme Estelle PARAYRE directrice adjointe de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations d'Eure-et-Loir ;

VU l'arrêté ministériel du 3 août 2023, nommant M.Nicolas TEXIER directeur départemental adjoint de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations d'Eure-et-Loir ;

VU l'arrêté ministériel du 4 décembre 2025, portant nomination de M. Matthieu GRÉMAUD, directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations d'Eure-et-Loir, à compter du 5 janvier 2026 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 39-2025 du 30 décembre 2025, portant délégation de signature au profit de M. Matthieu GRÉMAUD, directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations d'Eure-et-Loir et l'autorisant à subdéléguer sa signature ;

VU la subdélégation générale de signature au sein de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations d'Eure-et-Loir n° DDETSPP-DIR-2026/3001-01 en date du 30 janvier 2026 ;

VU l'arrêté préfectoral n°DDETSPP-PPV-2025/03 du 22 septembre 2025 portant désignation des médecins membres du Conseil médical départemental d'Eure-et-Loir des agents de la fonction publique territoriale et des sapeurs-pompiers volontaires, pour la période du 1^{er} octobre 2025 au 30 septembre 2028 ;

VU l'arrêté préfectoral du 18 mars 2026 portant modification de l'arrêté préfectoral du 9 février 2026, fixant la liste des médecins généralistes et spécialistes agréés dans le département d'Eure-et-Loir pour la période du 1^{er} octobre 2025 au 30 septembre 2028 ;

VU la désignation en date du 07 mai 2026 par la Mairie de Chartres et par Chartres Métropole, de nouveaux membres titulaires et suppléants appelés à siéger en conseil médical formation plénière pour la fonction publique territoriale et faisant suite aux élections municipales de mars 2026 ;

VU la délibération du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir du 22 mai 2026 portant sur l'élection des membres titulaires et suppléants appelés à siéger en conseil médical formation plénière pour représenter les collectivités affiliées et faisant suite aux élections de mars 2026 ;

Considérant l'absence de désignation des représentants de l'administration pour la Mairie, le CCAS et la Caisse des Écoles de Dreux, ainsi que pour le CCAS de Chartres et le CIAS de Chartres Métropole ;

SUR proposition du directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations d'Eure-et-Loir ;

ARRÊTE

Article 1 : La composition du Conseil Médical départemental d'Eure-et-Loir en formation plénière des agents de la fonction publique territoriale, est fixée comme suit :

Chartres + CCAS + Chartres Métropole + CIAS			
Représentants de l'administration			
Titulaires	Suppléants		
RENDA Sandra	Ville de Chartres	GAUTRIN Stéphanie	BARTHE Ingrid
PETIT Patrick		POTIER Sandrine	BOUTHELLIER Cyril
	CCAS de Chartres		
RENDA Sandra	Chartres Métropole	ROUAULT Etienne	BESNARD Gérard
PETIT Patrick		DELATOUCHE Benoît	MONDOT Isabelle
	CIAS de Chartres Métropole		

Représentants du personnel		
Titulaires	Suppléants	
Cat. A – HEROUIN Stéphane	RIGUET Pauline	PINHEDE Anaïs
Cat. A – DUMAS Sylvie	HUBERT Laurène	WALTER Pierre
Cat. B – JAOUEN Loic	MEDANE Samia	QUEMENEUR Annaïg
Cat. B – VALLEE Fabienne	ROUVRAY Anne-Marie	JONEAU Chantal
Cat. C – FORTIN Fabien	MOISSON Adeline	COAT Mélissandre
Cat. C – DURAND Gilbert	OLIVIER Pascal	GONZALVEZ Jimmy

Dreux + CCAS + Caisse des Ecoles		
Représentants de l'administration		
Titulaires	Suppléants	
	Ville de Dreux	
	CCAS de Dreux	
	Caisse des Ecoles de Dreux	
Représentants du personnel		
Titulaires	Suppléants	
Cat A – ALEXIS Julie	DUBUC Céline	
Cat A – MORGADO Julie	AVELANGE Emilie	
Cat B – ALVES Céline	HACHKAR Omar	
Cat B – DUVAL Audrey	ROULAND Judith	
Cat C – MALKI François	BUHOT Camille	MUSY Emmanuelle
Cat C – LACROIX Philippe	LE GUYADER Aurélia	RAMDANI Abdellah

Conseil Départemental d'Eure et Loir		
Représentants de l'administration		
Titulaires	Suppléants	
BAUDET Alice	LEMARE Jacques	
BOUTET-GELINEAU Emmanuelle	LEMOINE Stéphane	
Représentants du personnel		
Titulaires	Suppléants	
Cat A – COLOMBEL-LE-GOVIC Marie-Ange	VAUBAILLON Nathalie	SUREAU-LE SAUTER Julie
Cat A – LE MOULLEC Valérie	COUSIN Caroline	COUDRAY Véronique
Cat B – CHARLES Dominique (Mme)	TOUTAIN Karine	LE BLIGUET Marie-Jeanne
Cat B – BENICHOU Anne	TACHEAU Nathalie	FERRAGE Olivier
Cat C – DULOIR Jocelyne	LEDORE Denis	CLAVERAS Florian
Cat C – FAUCONNIER Fabrice	AIME Christelle	ENIONA Michel

Conseil Régional du Centre		
Représentants des collectivités et établissements		
Titulaires	Suppléants	
BONTHOUX Michèle	HUWART Harold	
BOENS Sylviane	BRIDET Jean-François	
Représentants du personnel		
Titulaires	Suppléants	
Cat A – INGE Carole	BAIJOT Yves	LAURET Catherine
Cat A – VENTURO Cécilia	TREIL-EGUIENTA Estelle	GONTHIER Nicolas
Cat B – ROMMEL Armande	BRETEAU Denis	GITTON Laurent
Cat B – LIRON Cécile	PERRIN Sandra	FILISSETTI Daniel
Cat C – JOUBERT Christophe	DELMOTTE Carine	SALVADOR Bruno
Cat C – FHIHAM Jamal	LENOIR Régis	KECHOURI Dominique

SDIS 28 - SPP et PATS		
Représentants de l'administration		
Titulaires	Suppléants	
GUERRINI Marc	PECQUENARD Francis	LEFEBVRE Evelyne
GERARD Eric	LEMOINE Stéphane	MARIE Jean-Noël
Représentants du personnel PATS		
Titulaires	Suppléants	
Cat A – LECLERC Maryse	FERRERAS Aurélien	
Cat B – BERGER-FRITSCH Valérie	SOUCHET Pierre	MIRAOUI Fatima
Cat C – CANITROT Virginie	SOMMET Isabelle	ARNOULT Corinne
Cat C – LEBE Xavier	GLOTIN Benoit	
Représentants du personnel Sapeurs-pompiers professionnels		
Titulaires	Suppléants	
Cat A – DAVY Pascal	TAUREAU Pascale	BREGEON Flavien
Cat B – PAGES Thomas	HEURTEBISE Gérald	BOUTOILLE David
Cat C – GENTY Johann	LELONG Laurent	LEBLANC Christophe
Cat C – BERTHELOM Loïc	BOURIETTE Sylvain	BADAIRE Alexis

COLLECTIVITES AFFILIEES		
Représentants de l'administration		
Titulaires	Suppléants	
ESNAULT Annie	DAVID Marie-Pierre	VAN DER STICHELE Max
ROBERT Magalie	GAULLIER Jacky	JUILLET-DORDET Marie-Christine
Représentants du personnel		
Titulaires	Suppléants	
Cat A – TYSSIER Marie-Céline	BAREAU Gilles	FROGER Henri
Cat A – THOUVENOT Alexandre	GALLET Aline	CHAUDOT Florent
Cat B – SAUVEGRAIN Corinne	TONNELIER Valérie	MARGELY Christelle
Cat B – SCALVON Catherine	DA SILVA Céline	BACA Sandrine
Cat C – DELAITRE Sophie		
Cat C – ROUILLARD Philippe	RICAUD Stéphanie	GOUHIER Emilie

Article 2 : Le mandat des représentants des collectivités se termine au terme du mandat de l'élu, quelle qu'en soit la cause. Le mandat des représentants du personnel prend fin à l'issue de la durée du mandat de la commission administrative paritaire visé par l'article 4-2 du décret n°87-602 susvisé.

Article 3 : Madame la secrétaire générale de la préfecture d'Eure-et-Loir, Monsieur le directeur de cabinet, du préfet d'Eure-et-Loir et Monsieur le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités de la protection des populations d'Eure-et-Loir, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Eure-et-Loir et notifié au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir.

Chartres, le

01 JUIN 2026

Le Directeur Départemental
de l'Emploi, du Travail, des Solidarités
et de la Protection des Populations

Matthieu GRÉMAUD

Délais et voies de recours :

En application de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et de l'article R.421-1 du Code de la justice administrative, les recours suivants peuvent-être introduits en recommandé avec accusé réception dans un délai de deux mois à compter de la date de notification du présent acte ou publication au RAA :

- un recours gracieux, adressé auprès du signataire : Place de la République – 28019 Chartres cedex ;
- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal administratif : 28, rue de la Bretonnerie 45057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr/>